

# Séance du 9 septembre 2016

L'an 2016 et le 9 septembre, 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Monsieur LANDEAU Christian, Maire

Présents : M. LANDEAU Christian, Maire, M. POISSENOT Bruno, M. PASQUIER Philippe, Mme : TORTEVOIX Marie-Claude, M. LEROYER Emmanuel, M. ROCHER Guillaume, M. THUAU Johnny, M. DE CALONNE D'AVESNE Arnault, M. HENRY François, Mme MARCHAIS Thérèse.

Absents ayant donné procuration : M. CHAUVIRE Florent ayant donné procuration à M. PASQUIER Philippe,  
Mme SEGOUIN Sabrina ayant donné procuration à Mme TORTEVOIX Marie-Claude

Absente : Mme BOUIJOUX Claudine

A été élu secrétaire de séance : M. PASQUIER Philippe

## Ouverture de la séance à 19h00

### Ordre du jour :

- Cession d'immeuble 7/9 rue de Tuffé,
- Contrat chauffage,
- Remplacement chauffe-eau de la salle polyvalente,
- Tarif de la salle polyvalente 2017,
- Tarif cantine,
- Commerce local,
- Question diverses,

### Monsieur le Maire propose l'ajout de deux articles à l'ordre du jour :

- Logement « 4, rue de la mairie »
  - Représentant des communes au conseil communautaire.
- Le Conseil valide l'ajout des articles.

### Objet 1 : - Cession d'immeuble 7/9 rue de La Mairie :

M. Le Maire informe le Conseil de la mise en vente de l'immeuble sis 7 et 9 rue de Tuffé.  
Le propriétaire de l'immeuble propose l'achat de ce bien par la municipalité.  
Cette maison est frappée d'alignement du fait du passage réduit entre sa façade et l'angle de l'église.  
M. Le Maire présente une étude d'amortissement calculée sur 3 ans.

Achat :	40 000€	Loyers sur 36 mois :	23 040€
Démolition :	15 000€	Vente du terrain :	32 690€
Total :	<b>55 000€</b>	Total :	<b>55 000€</b>

Cette proposition présentée à la commission d'urbanisme le 16 août 2016 a reçu un avis défavorable du fait des divers investissements programmés pour les prochaines années.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
Emet un avis défavorable concernant l'acquisition de cet immeuble,  
Charge Monsieur Le Maire de notifier cette décision au propriétaire.

### Objet 2 : - Contrat chauffage :

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal des propositions de prix concernant les contrats d'entretien de chauffage des bâtiments communaux (mairie, école et salle polyvalente):

- SARL LAGOUTE : **460.00 € HT**
- BUCHERON : pas de proposition
- A.R.I : **379.00 € HT**
- CHOPLAIN PASQUIER : **340,50 € HT**

Les prestations étant identiques,

M. Le Maire propose au Conseil de valider la proposition de prix de l'entreprise CHOPLAIN PASQUIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité  
Emet un avis favorable à la désignation de l'entreprise CHOPLAIN PASQUIER pour le contrat d'entretien annuel des installations du chauffage.  
Autorise Monsieur le Maire a signé tout document relatif à ce contrat,  
Inscrit cette somme au budget.

### **Objet 3 : - Remplacement chauffe-eau de la salle polyvalente :**

M. Le Maire informe les membres du Conseil que le chauffe-eau gaz de la salle polyvalente ne fonctionne plus. Suite à une expertise, il s'avère qu'il doit être remplacé. Des devis ont été demandés pour son remplacement par un ballon électrique ou un chauffe-eau électrique instantané.

Les devis ont été établis pour le remplacement de l'appareil par la SARL LAGOUTE chargée de l'entretien de l'installation à ce jour :

- Devis du 01/09/2016 : 2 216.00 € HT (remplacement du chauffe-eau gaz dessus évier avec robinetterie saillie)
- Devis du 06/09/2016 : 1 648.95 € HT (chauffe-eau 200L, suppression du chauffe-eau gaz dessus évier cuisine et mise en place d'un chauffe-eau électrique dans la réserve pour eau chaude de l'évier cuisine. Chauffe que la nuit)
- Devis du 06/09/2016 : 1 503.98 € HT (chauffe-eau 200L en production instantanée, chauffe donc dès que besoins)
- Devis du 06/09/2016 : 1 760.98 € HT (chauffe-eau 300L, en production heures creuses donc chauffe la nuit)
- Devis du 06/09/2016 : 1 615.98 € HT (chauffe-eau 300L, en production instantanée, sans heures creuses, donc chauffe dès que besoins)
- Devis du 08/09/2016 : 1 652.00 € HT (chauffe-eau électrique instantané 15 000w, consommation par phase 21A, nécessite un entretien régulier)

Considérant l'utilisation occasionnelle de la cuisine de la salle polyvalente,  
Considérant le besoin de renforcement de la puissance au compteur pour un bon fonctionnement des installations de la salle de 18 KW actuel à 36 KW,  
Monsieur le maire propose de valider l'installation d'un chauffe-eau électrique instantané 15 000w.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Valide le choix du chauffe-eau électrique instantané 15 000 w sous réserve que le débit soit satisfaisant et la puissance électrique suffisante.  
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération,  
Inscrit cette somme au budget.

### **Objet 4 : - Tarif de la salle polyvalente 2017 :**

La dernière augmentation des tarifs de la location de la salle polyvalente date de mai 2015 et se décompose comme suit :

	Salle	Cuisine	Chauffage
Réunion ou vin d'honneur	60,00€		15,00€
1 repas ou soirée	130,00€	70,00€	25,00€
2 repas ou 2 jours consécutifs	160,00€	70,00€	35,00€
Coût par journée supplémentaire	30,00€	10,00€	10,00€

Au vu des coûts d'entretien de la salle polyvalente et afin d'amortir ces frais de fonctionnement,  
Monsieur le maire propose de modifier les tarifs de location de la salle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 selon le tableau suivant :

	Salle	Cuisine	Chauffage
Réunion ou vin d'honneur	70,00€		20,00€
1 repas ou soirée	140,00€	80,00€	30,00€
2 repas ou 2 jours consécutifs	180,00€	80,00€	40,00€
Coût par journée supplémentaire	40,00€	20,00€	15,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité  
Valide les nouveaux tarifs de la salle polyvalente applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **Objet 5 : - Tarif cantine :**

Les tarifs des repas de la cantine scolaire facturés par la Mairie sont figés depuis 3 ans.  
Le prestataire de restauration nous signifiait par courrier du 22 août 2016 une augmentation annuelle de ses tarifs.

Considérant cette augmentation des coûts de fourniture,  
Considérant la part croissante prise en charge par la commune,  
Considérant les charges de personnel de cantine,

Monsieur le maire propose d'augmenter le prix du repas de 3.40€ à 3,60€ pour les enfants et de 4.30€ à 4.50€ pour les adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
Valide l'augmentation des tarifs des repas de la cantine de 0.20 €  
Charge Monsieur le Maire de le notifier aux parents des élèves

#### **Objet 6 : Commerce**

Monsieur Le Maire avise le Conseil que le commerce local est fermé depuis le 14 juin 2016 pour raisons de santé et de congés.

Considérant que cette fermeture longue durée porte préjudice à la vie du village,  
Vu l'absence de projet de réouverture éventuelle du commerce,

Monsieur. Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à entamer une démarche de reprise du fonds de commerce au bénéfice de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la reprise du fonds de commerce.

#### ***Départ de M. Emmanuel LEROYER à 19h55***

#### **Objet 7 : - Réhabilitation du logement 4 rue de Tuffé :**

Le 02 septembre la commission travaux procédait à l'analyse des offres de prix des entreprises ayant répondues à la consultation du 05 novembre 2015 pour les travaux de « réhabilitation du logement social phase 2 »

Le tableau des offres est le suivant :

Électricien - Plombier - Chauffagiste	PAINEAU	15975,24€	GACHE Didier		GRISON	16362,80€
Maçon	DANGEUL	9709,00€	LEMÉE Olivier		LEDRU	6110,32€
Carreleur	" "		" "		CHARLY	5358,45€
Plaquiste - Menuisier	PLOUZE	13452,84€	PASQUIER	15445,20€	MPM isolation	11939,40
<b>TOTAL</b>		<b>39 137,09 €</b>		-----		<b>39 770,97 €</b>

A l'analyse des offres, il apparaît que seuls deux groupements d'entreprises ont répondu à l'ensemble des postes.

Le groupement PASQUIER n'a répondu que sur le poste cloisons / menuiseries malgré plusieurs relances.

L'entreprise PAINEAU n'a pas fait de proposition de prix pour la plomberie, ce poste étant estimé à 6000 €.

L'entreprise LEDRU a répondu pour toutes les prestations et propose un montant global supérieur de 633.89 € par rapport à l'entreprise PAINEAU.

La commission « travaux » propose de retenir le groupement d'entreprises « LEDRU / GRISON / CHARLY / MPM Isolation » pour la réalisation des travaux de « réhabilitation du logement social phase 2 »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Valide la proposition de prix du groupement d'entreprises « LEDRU/GRISON/CHARLY/MPM Isolation »  
Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux entreprises consultées.  
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents.

#### **Départ de M. François HENRY à 20h00**

#### **Objet 8 : - Définition de la gouvernance communautaire :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'élargissement du périmètre de la Communauté de Commune de l'Huisne Sarthoise par le rattachement des communes de : Champrond, Courgenard, Gréez-sur-Roc, Lamnay, Melleray, Montmirail, Saint-Jean-des-Echelles, Saint-Maixent et Saint-Ulphace.

Cette modification implique la modification de la composition du Conseil communautaire.

Monsieur le Maire expose :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 45,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 relatif au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Sarthe,

**Vu** les arrêtés préfectoraux du 7 juin 2016 portant retrait dérogatoire des communes de Champrond, Courgenard, Lamnay, Melleray, Montmirail, Saint Jean des Echelles, Saint Maixent et Saint Ulphace de la Communauté de communes du Val de Braye au 31 décembre 2016,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 8 juin 2016 portant rattachement des communes de Champrond, Courgenard, Lamnay, Melleray, Montmirail, Saint Jean des Echelles, Saint Maixent et Saint Ulphace à la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Vu** l'arrêté n° DIRCOL 2016 – 0194 du 9 juin 2016 portant projet de rattachement de la commune de Gréez sur Roc à la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Vu** la délibération n°06-09-2016-001 du 06 septembre 2016 relative au rattachement de la commune de Gréez sur Roc à la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise,

**CONSIDERANT** que Madame la Préfète de la Sarthe a arrêté le 30 mars 2016 le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

**CONSIDERANT** que dans ce cadre, les communes de Champrond, Courgenard, Lamnay, Melleray, Montmirail, Saint Jean des Echelles, Saint Maixent et Saint Ulphace ont été rattachées par arrêté préfectoral à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise.

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article 45 de la loi du 7 août susvisée, une procédure dérogatoire a été initiée afin de rattacher la commune de Gréez sur Roc, territoire enclavé au sein de l'Huisne Sarthoise, à l'EPCI correspondant.

**CONSIDERANT** que cette procédure est toujours en cours,

**CONSIDERANT** que le même article fait obligation aux communes de se prononcer sur une nouvelle répartition des sièges dans un délai de trois mois à compter de la notification du projet de rattachement de la commune de Gréez sur Roc,

**CONSIDERANT** que l'article L. 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales offre la possibilité de définir une répartition des sièges selon un accord local sous réserve du respect des critères fixés en son sein.

**CONSIDERANT** que cette répartition des sièges doit être validée par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

**CONSIDERANT** qu'à défaut d'accord local ou de majorité qualifiée, la Préfète de la Sarthe arrêtera la composition du Conseil communautaire dans les conditions fixées par la loi.

Dans ces conditions,

M. Le Maire propose au Conseil municipal de répartir les sièges du Conseil communautaire comme suit :

<b>COMMUNE</b>	<b>SIEGES</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>SIEGES</b>
AVEZE	1	LE LUART	3
BEILLE	1	MELLERAY	1
BOËSSE LE SEC	1	MONTMIRAIL	1
BOUËR	1	PREVAL	1
CHAMPROND	1	PREVELLES	1
CHERRE	3	SCEAUX SUR HUISNE	1
CHERREAU	2	SOUVIGNE SUR MÊME	1
CORMES	2	ST AUBIN DES COUDRAIS	2
COURGENARD	1	ST DENIS DES COUDRAIS	1
DEHAULT	1	ST JEAN DES ECHELLES	1
DUNEAU	2	ST MAIXENT	1
GREEZ SUR ROC	1	ST MARTIN DES MONTS	1
LA BOSSE	1	ST ULPHACE	1
LA CHAPELLE DU BOIS	2	THELIGNY	1
LA CHAPELLE ST REMY	2	TUFFE VAL DE LA CHERONNE	3
LA FERTE BERNARD	16	VILLAINES LA GONAI	1
LAMNAY	2	VOUVRAY SUR HUISNE	1
<b>TOTAL NOMBRE DE SIEGES</b>			<b>62</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte que cette nouvelle composition du Conseil Communautaire prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération à la Préfecture de la Sarthe.

#### **Objet 9 : Entretien des fossés :**

Monsieur Le Maire présente deux devis pour le débroussaillage du fossé pluvial près des lagunes et le nettoyage des fossés du pré ZD115.

- **SERVICE ESPACES VERTS VILLAINOIS :**  
Saison 2016 > remise en état du fossé à côté de la lagune : **780,00 € HT** soit **936,00€ TTC**  
Saison 2017 > entretien du fossé à côté de la lagune : **1305.00 € HT** soit **1556,00€TTC**
- **CENTRE SOCIAL RURAL :**  
Débroussaillage nettoyage du fossé de la lagune : **2118,90€ TTC**  
Débroussaillage nettoyage des fossés de la parcelle ZD 115 : **423,00€ TTC**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise SERVICE ESPACES VERTS VILLAINOIS réalisera la remise en état du fossé à côté de la lagune pour un montant de **936,00 € TTC**

#### **- Mise en peinture des portes de l'église et de la mairie**

L'entreprise VALLIENNE retenue pour ces travaux interviendra la semaine du 10 octobre 2016. Interrogée par M. Le Maire, la commission « travaux » propose de choisir une teinte proche de l'existant pour les portes de l'église et de conserver un blanc pour la porte d'entrée de la mairie par 6 voix pour et 2 voix contre préférant une teinte différente.

#### **- Travaux école :**

Une grande partie des travaux demandés par le personnel éducatif ont été réalisés par l'agent communal pendant les congés d'été, soit :

- remplacement des anti-pincements dégradés,
- pose de butées de portes,
- remplacement de poignées de portes,
- réparation des sanitaires,
- doublage des murs et mise en peinture d'une classe par le Centre Social de Montfort.

Les travaux de rafraîchissement du vestiaire des maternels sont programmés pour la toussaint.

La commission « travaux » propose de poser un soubassement bois et cimaise pour protéger les bas de murs dans le vestiaire.

#### **- Rentrée scolaire :**

Pour cette nouvelle année scolaire 2016-2017 l'effectif de l'école de Beillé est de 66 élèves.

#### **- Aménagement d'équipements sportifs :**

Monsieur Le Maire remercie Emmanuel LEROYER, Florent CHAUVIRÉ et Johnny THUAU pour la mise en place des deux buts de football sur le terrain communal entre l'école et le lotissement «La Fabrice». Les deux paniers de basket seront installés prochainement sur le terrain de pétanque.

#### **- Carrière :**

L'entreprise PIGEON a fait une demande de prorogation de l'arrêté jusqu'en 2023. Une enquête publique est organisée et des permanences auront lieu en mairie avec la présence du Commissaire enquêteur :

- mardi 11 octobre 2016 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 4 novembre 2016 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 10 novembre 2016 de 9h00 à 12h00.

#### **Questions diverses:**

##### Cimetière :

Une proposition a été faite concernant l'aménagement du cimetière :

- plantation de haies séparatives,
- repeindre la grille du cimetière,
- la rehausse des murs,
- jardin du souvenir.

##### Aménagement du Bourg :

Installer un feu rouge au niveau du passage de l'église rue de Tuffé

Monsieur le Maire rappelle qu'un « cédez le passage » sera prochainement positionné rue de La Gare à l'extrémité de la rue de La Mairie.

**Date de la prochaine réunion : vendredi 21 octobre 2016 à 19h00**

**Clôture de séance à 20h40**